

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 1458 du 2 juillet 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1512211S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 2636 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424088S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> août 2015:

**Deschryver, Franck** Nigend : 168 729 Numéro de livret de solde : 8 024 528

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> août 2015:

**Lacroix, Frédéric** Nigend : 173 194 Numéro de livret de solde : 8 031 343

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> août 2015:

**Brossard, Marie** Nigend : 182 614 Numéro de livret de solde : 8 037 600

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 juillet 2015.

*Le colonel,*  
*commandant la gendarmerie de l'armement,*  
J.-L. PAYRARD